



Monsieur Stéphane RICHARD
Président Directeur Général de Orange
111, Quai Président Roosevelt
92130 Issy les Moulineaux

Paris, le 7 mars 2022

Objet : préavis de grève pour la journée du 17 mars 2022

Monsieur le Président Directeur Général,

La fédération SUD PTT met à disposition un préavis de grève pour la journée du 17 mars 2022 (de 00h00 à 24h). Pour les services de nuit, ce préavis débutera le 16 mars 2022 à 17h00 et se terminera le 18 mars 2022 à 7h00.

Ce préavis est déposé dans le cadre de la journée nationale interprofessionnelle de grève et manifestations pour l'augmentation des salaires, la revalorisation du point fonction publique, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Il concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires ainsi que les personnels fonctionnaires titulaires et non-titulaires de droit public, y compris les services cycliques, exerçant leurs fonctions au sein de tous les services de l'UES Orange ainsi que ceux et celles appelé-es à les remplacer.

Plus particulièrement à Orange, suite aux deux décisions unilatérales sur la NAO en 2019 et 2020, reflet d'une politique de rémunération démotivante, d'individualisation, de mise en concurrence des salariés entre eux ; tout cela pour continuer à servir les actionnaires, la fédération SUD PTT revendique :

- des négociations loyales et transparentes sur les salaires et l'emploi
- une redistribution juste et équitable des richesses produites par le travail (en 2021, pour chaque euro distribué en mesure salariale, Orange verse 52€ aux actionnaires !) et une rémunération qui privilégie le collectif
- des mesures salariales 2022 permettant des augmentations collectives significatives pour tous, de réduire les écarts qui se sont creusés entre top management et salariés, et supprimant définitivement les écarts de rémunération et de promotion entre femmes et hommes,
- un budget conséquent pour les augmentations collectives pour tous, les promotions et une véritable égalité salariale Femme / Homme ; particulièrement avec le cloisonnement des budgets de promotion par genre
- une révision du Plan Engage 2025 et de son volet financier SCALE-UP pour une politique de l'emploi et des salaires qui ne soit plus dictée par les garanties de dividendes et la seule évolution des cours de l'action Orange,
- la revalorisation immédiate de l'allocation forfaitaire télétravail, sanitaire ou choisi, basé a minima sur le plafond exonéré de cotisations et contributions sociales de l'employeur de 10€/jour de télétravail/mois
- la fin des pratiques injustes, arbitraires voire discriminatoires, qui persistent lourdement à Orange dans la mise en œuvre des mesures salariales.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Pour la Fédération SUD PTT

Valérie CAPUTO
Secrétaire fédéral
DSC Sud
+33 6 85 11 65 37